



Mobilisations congolaises en diaspora (1) :

*Menaces de mort contre le prix Nobel de la paix, le Dr. Denis Mukwege :
Retour sur le rapport Mapping et les crimes commis en RD Congo entre 1993 et
2003*

Mots-clés : Rapport Mapping ; Denis Mukwege ; menace ; prix Nobel

Justin M. Ndandu

Depuis le 1 octobre 2020, date du dixième anniversaire de la publication du Rapport Mapping, le docteur Denis Mukwege s'est engagé dans une campagne de sensibilisation d'envergure internationale. Le docteur a reçu le prix Nobel de la paix pour le travail qu'il mène, depuis la première agression-invasion rwando-ougandaise de la RD Congo en 1996-1997, auprès des femmes victimes de viols et de mutilations sexuelles commis par les milices locales et étrangères, principalement rwandaises (FDLR et Interahamwe) et ougandaises (ADF-NALU et LRA). Cette campagne plaide pour l'institution d'un tribunal pénal international pour que soient jugés les crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire crimes de génocide commis en RD Congo de 1993 à 2003. Depuis qu'il a entamé cette campagne, le docteur Denis Mukwege ne cesse de recevoir des menaces, venant notamment des seigneurs de guerre de la région, ainsi que de l'Ouganda et du Rwanda, pays particulièrement ciblés dans le rapport. Ces menaces ont été prises très au sérieux par l'opinion publique et la classe politique belges. Une campagne de soutien a été lancée en diaspora pour dénoncer et prévenir toute tentative d'agression ou d'assassinat contre le prix Nobel congolais. Pourtant, les mesures se font toujours attendre. Retour sur les enjeux du rapport Mapping.

Les 10 ans du Rapport Mapping et le climat d'impunité

« Le Rapport Mapping est un inventaire de 617 incidents violents qui ont été commis en RD Congo entre 1993 et 2003. Cela représente un certain nombre de crimes de masse : crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire crimes de génocide qui ont été commis par différentes armées et des rébellions de huit à neuf pays de la sous-région, notamment de la RD Congo. Il y a eu beaucoup de victimes. Les chiffres avoisinent les centaines de milliers à plusieurs millions, en fonction des victimes directes ou indirectes du conflit. Ce rapport est un énorme travail d'enquête : 33 enquêteurs des Nations unies ont, pendant plus d'une année, fait témoigner 1200 personnes, et récupéré des documents, -1500 documents ont été analysés-, notamment des documents qui n'avaient pas été rendus publics. Le 1 octobre 2010, ce rapport a été rendu public malgré une mobilisation des États voisins qui ne voulaient pas que ce rapport soit rendu public. Ces derniers ont essayé de le censurer », rappelle à l'opinion internationale, Clément Boursin, responsable de l'ONG ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)¹.

¹ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020.

Pour le dirigeant de l'ONG ACAT, il est incompréhensible que les recommandations d'une enquête commanditée par l'Onu² et menée par des dizaines d'experts n'aient pas été mises en pratique à cause de considérations politiques et géostratégiques : « *Malheureusement, dix ans après, on se rend compte que ce rapport n'a pas été suivi d'effet : les recommandations qui avaient été faites n'ont pas été mises en œuvre et la communauté internationale, une grande partie, a préféré enterrer, oublier ce rapport au nom de bonnes relations avec un certain nombre d'Etats.* »³ Quant au Dr. Denis Mukwege, il estime que « *le Rapport Mapping n'a pas eu le retentissement qu'il aurait mérité après sa parution. Les parties mises en cause avaient tenté d'exercer des pressions pour que le rapport soit édulcoré* ».⁴

Dr. Denis Mukwege : un engagement sans faille pour la justice, la réparation et la réconciliation

Depuis le 1 octobre 2020, date du dixième anniversaire de la publication du Rapport Mapping, le docteur Denis Mukwege s'est engagé dans une campagne de sensibilisation d'envergure internationale. Le docteur a reçu le prix Nobel de la paix pour le travail qu'il mène, depuis la première agression-invasion rwando-ougandaise de la RD Congo en 1996-1997, auprès des femmes victimes de viols et de mutilations sexuelles commis par les milices locales et étrangères, principalement rwandaises (FDLR et Interahamwe) et ougandaises (ADF-NALU et LRA).

Cette campagne plaide pour l'institution d'un tribunal pénal international afin que soient jugés les crimes contre l'humanité, crimes de guerre, voire crimes de génocide commis en RD Congo de 1993 à 2003. Cette campagne est cependant vue d'un très mauvais œil par certains États voisins de la RD Congo, notamment l'Ouganda et le Rwanda. On peut même dire qu'elle est farouchement combattue par ces deux pays qui ont été épinglés dans le rapport de l'Onu. Rappelons qu'à plusieurs reprises (1996, 1998, 2002), l'Ouganda et le Rwanda ont envahi la RDC et soutenu, ou instrumentalisé, des « rébellions » responsables des crimes dénoncés dans le rapport.

Pour le docteur Denis Mukwege, « *Il y a dix ans pratiquement que nous sommes engagés par rapport au Rapport Mapping. Nous avons la ferme conviction que les crimes décrits dans ce Rapport Mapping ne peuvent rester impunis. Aujourd'hui, nous avons le sentiment qu'il y a un réveil de la population congolaise qui commence à se poser des questions par rapport à ce Rapport Mapping. Toute la population comprend qu'on ne pourra avoir la paix et aboutir à un développement tant que nous ne sommes pas en mesure de parler de notre passé, de pouvoir se réconcilier. C'est la possibilité pour nous de passer à la réparation et de construire un avenir meilleur (...)* »⁵.

Plus loin, il ajoute dans cette interview adressée à la journaliste de RFI : « *Il y a des étrangers qui ont commis des crimes au Congo et aujourd'hui les conventions d'extradition ne permettent pas que les officiers de ces pays puissent être jugés en RD Congo. Le Conseil de sécurité doit*

² United Nations, Office of the High Commissioner for Human Rights. (2010). Democratic Republic of the Congo, 1993–2003. Report of the Mapping Exercise Documenting the Most Serious Violations of Human Rights and International Humanitarian Law Committed Within the Territory of the Democratic Republic of the Congo between March 1993 and June 2003.

³ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020

⁴ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020

⁵ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020

prendre ses responsabilités quant aux crimes commis en RD Congo en créant un Tribunal pénal pour le Congo. Il y a beaucoup de veuves, d'orphelins, de victimes de viols. Il faut que justice soit faite et réparer les torts pour les victimes. »

Une population traumatisée

Pour le prix Nobel, si la population congolaise a mis du temps à se « réveiller » pour réclamer justice, c'est principalement pour des raisons psychologiques : *« Depuis plus de vingt ans, la population congolaise vit dans un traumatisme profond. Le fait de ne pas pouvoir s'exprimer, de vivre dans la servitude volontaire puisque les bourreaux sont en liberté, et représentent parfois l'administration, -ils sont dans l'armée, dans la police, dans toutes les institutions-, on peut comprendre qu'une population qui vit en contact permanent avec ses bourreaux puisse parfois adopter des comportements anormaux, par exemple le silence ou la peur. Les crimes sont demeurés impunis et ce sont les bourreaux qui assurent la sécurité, c'est normal que la population se taise.»*⁶

D'autres raisons ont pesé pour que ce rapport soit mis sous le boisseau. Elles ont à voir avec les dirigeants de la RD Congo et des pays belligérants, notamment le Rwanda et l'Ouganda. Comme le souligne Clément Boursin, le responsable l'ONG ACAT⁷, *« la communauté internationale a en grande partie préféré enterrer, oublier ce rapport au nom de bons rapports avec un certain nombre d'États »*. On comprend dès lors la farouche opposition des pays voisins lors de la publication du rapport Mapping, en 2010 et aujourd'hui même. On peut deviner l'inquiétude de certains dirigeants rwandais, tel le général rwandais Kabarebe considéré comme le parrain, et superviseur, des « rébellions » menées par le RCD, le CNDP et le M23, à l'Est du Congo. Le président rwandais, Paul Kagame, ne cache pas son agacement à propos du rapport Mapping : *« Les auteurs du rapport Mapping prennent le Rwanda pour le bouc-émissaire pour cacher leur propre implication (...) S'ils veulent qu'on rentre dans l'histoire, on se rendra rapidement compte qu'ils sont eux-mêmes plus responsables dans la tragédie... »*, a rapporté, le 6 septembre 2020, le site d'information congolais ACTUALITE.CD.

Rien de surprenant donc à ce que ces dirigeants soient critiques vis-à-vis de la campagne menée par le prix Nobel congolais pour l'application des recommandations des experts de l'ONU, et plus précisément l'instauration d'un tribunal pénal international. Certains dirigeants rwandais ont poussé l'ignominie jusqu'à proférer des menaces contre le Dr. Denis Mukwege, d'où la demande adressée par des ONG, congolaises et étrangères, aux Nations unies afin que sa mission au Congo, la Monusco, puisse assurer la sécurité de ce dernier.

Geneviève Garrigos, ancienne présidente d'Amnesty International et conseillère à la ville de Paris plaide pour le rétablissement de la protection onusienne du Dr. Denis Mukwege: *« Il faut que les Nations unies pèsent ce que cela représente qu'un prix Nobel de la paix, c'est-à-dire les distinctions les plus élevées aujourd'hui, puisse être assassiné faute de protection : ce serait un échec et une honte. Les menaces qui pèsent sur le Dr. Denis Mukwege sont en lien direct avec son activité mais aussi avec l'intensité des dénonciations qu'il fait aujourd'hui sur les violations et sur le fait que la communauté internationale a quelque peu oublié les Congolaises et les Congolais en ne mettant pas en œuvre le Rapport Mapping qui dort dans un tiroir, on peut le dire comme ça, depuis une dizaine d'années. Or, c'est lui qui est menacé mais c'est aussi sa famille et tout le personnel qui travaille avec lui, et derrière, les femmes dont il prend*

⁶Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020

⁷ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020.

soin. On voit que Denis Mukwege étant la voix des sans voix dans son pays, cela va au-delà de sa personne. Il risque tout simplement un nouvel attentat et d'être tué : ce qui serait dramatique.»⁸

Dans ce plaidoyer, le Dr. Denis Mukwege n'est pas isolé, d'autres personnalités congolaises ont élevé leurs voix, tel le populaire député, Nembalemba, ancien journaliste et propriétaire de la chaîne de télévision « Molière » : « *Il nous faut absolument ce tribunal pénal international, il nous aiderait à diminuer les ardeurs génocidaires de certains dans la sous-région des Grands Lacs africains* ».⁹

En Belgique, l'ancienne métropole coloniale, les menaces contre le docteur Denis Mukwege ont été prises très au sérieux par l'opinion publique et par la classe politique belges. Des posters géants du prix Nobel congolais ont été placardés sur des panneaux publicitaires et contre les murs de quelques édifices comme marque de soutien et mise en garde adressée aux potentiels assassins. Une façon pour le royaume d'apporter son soutien à « *l'homme qui répare les femmes* »¹⁰. Ces femmes victimes de viols et de mutilations sexuelles depuis plus de deux décennies. Si le rapport Mapping concerne la période de 1993 à 2003, il faut savoir que l'impunité n'a jamais cessé et que les femmes et les petites filles continuent d'être les cibles de ces milices et que la région toute entière est sous l'emprise de cette politique de terreur.

Pour tenter de conjurer la menace contre le Dr. Mukwege, en septembre 2020, l'Union européenne introduisait une proposition de résolution appelant les autorités congolaises et de l'Onu à prendre les dispositions nécessaires afin que rien de fâcheux ne puisse arriver au prix Nobel congolais. Elle a notamment invité « *les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies à demander la création d'un tribunal pénal international qui ferait progresser les cas avérés de violations des droits de l'homme remontant à avant 2002* ».¹¹

A. considérant que la République démocratique du Congo reste confrontée à des violences, des attaques, des meurtres et d'innombrables violations des droits de l'homme perpétrés par des groupes armés nationaux et étrangers, notamment dans l'est du pays; considérant que ces attaques se sont multipliées ces dernières semaines, en particulier à la frontière entre l'Ituri et le Nord-Kivu;

B. considérant que le Dr Denis Mukwege, gynécologue renommé de la RDC, a consacré la majeure partie de sa vie à mettre un terme à l'utilisation de la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre et dans les conflits armés; considérant qu'en 1999, le Dr Mukwege a fondé l'hôpital de Panzi à Bukavu pour traiter les victimes de violences sexuelles et sexistes dans l'est de la RDC; considérant que près de 55 000 survivants ont été traités dans l'hôpital de Panzi depuis la date de sa création jusqu'en août 2018;

⁸ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 13 octobre 2020

⁹ Interview accordée à Sonia Rolland, RFI,

¹⁰ Braeckman, C. (2012). *L'homme qui répare les femmes: Violences sexuelles au Congo. Le combat du docteur Mukwege*. Renaissance du Livre.

¹¹ PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE déposée conformément à l'article 144 paragraphe 5 et à l'article 132 paragraphe 4 du règlement intérieur en remplacement des propositions de résolution suivantes: B9-0287/2020 (GUE/NGL) B9-0288/2020 (Verts/ALE) B9-0289/2020 (ECR) B9-0293/2020 (S&D) B9-0296/2020 (PPE) B9-0298/2020 (Renew) sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo (2020/2783(RSP)), https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2020-0287_FR.html. Voir aussi la proposition de résolution du Parlement wallon visant à soutenir le Docteur Denis Mukwege et son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est de la République démocratique du Congo, 16 juin 2015, [RES 238 n1 \(2014-2015\) \(PDF\)](#)

C. considérant que le Dr Mukwege s'exprime depuis longtemps sans détour pour la défense des droits de l'homme, sur la nécessité de rendre des comptes et sur la mise en œuvre des recommandations du rapport des Nations unies sur les droits de l'homme recensant les violations dans la région entre 1993 et 2003; considérant que le Dr Mukwege a échappé de peu à une tentative d'assassinat en octobre 2012, lorsque des hommes en civil armés ont attaqué sa maison à Bukavu, tentative au cours de laquelle son garde du corps a perdu la vie;

D. considérant que le Dr Mukwege reçoit en permanence des menaces sérieuses, y compris des menaces de mort contre lui-même, sa famille et le personnel médical de l'hôpital de Panzi; considérant que le nombre de ces menaces a augmenté ces derniers mois face aux appels répétés du Dr Mukwege en juillet 2020 visant à mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes sexuels et de massacres à Kipupu, à Sange et dans la province de l'Ituri;

E. considérant que le Dr Mukwege a reçu le prix Nobel de la paix en 2018 et le prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit en 2014 pour avoir consacré sa vie à soigner les victimes de violences sexuelles en RDC; considérant qu'en tant que lauréat du prix Sakharov, le Dr Mukwege a droit au soutien plein et entier du Parlement européen; considérant que le Dr Mukwege est devenu une personnalité publique de premier plan et un symbole international grâce à ses réalisations et aux reconnaissances internationales qu'il a obtenues, ce qui justifie une protection spéciale contre les menaces;

F. considérant qu'en août 2020, le président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, a condamné les menaces de mort et s'est engagé à prendre des mesures pour assurer la sécurité du Dr Mukwege;

G. considérant que la protection du Dr. Mukwege et de l'hôpital de Panzi est assurée par les Nations unies par l'intermédiaire de la MONUSCO; considérant que cette protection a été retirée en mai 2020 mais qu'elle a été rétablie le 9 septembre 2020 à la suite des protestations internationales concernant la sécurité du Dr Mukwege, dont des appels du Parlement européen; considérant que la protection à long terme du Dr Mukwege reste peu claire et doit être assurée;

H. considérant que des manifestants se sont rendus dans les rues de Kinshasa, la capitale de la RDC, pour exprimer leur soutien au Dr Denis Mukwege, en demandant qu'il soit protégé;

I. considérant que, le 12 mars 2017, des hommes armés ont exécuté deux enquêteurs des Nations unies – Zaida Catalán, une Suédoise, et Michael Sharp, un Américain – alors qu'ils recueillaient des informations sur les violations des droits de l'homme commises dans le Kasai central en RDC;

J. considérant que, le 22 juillet 2020, plusieurs défenseurs des droits de l'homme et membres du mouvement citoyen Lutte pour le changement (LUCHA) ont été arrêtés arbitrairement à Kalehe (Sud-Kivu) pour avoir dénoncé le vol de systèmes d'éclairage des voies publiques installés pour améliorer la sécurité; considérant que Lucien Byamungu Munganga, militant des droits de l'homme et membre de la LUCHA, a été arrêté arbitrairement (Sud-Kivu) alors qu'il manifestait pacifiquement pour leur libération, et qu'il se trouve actuellement en détention dans la prison centrale de Kalehe; considérant que des inquiétudes ont été exprimées au sujet du défenseur des droits de l'homme Josué Aruna, président provincial basé à Bukavu de la Société civile environnementale et agro-rurale du Congo, etc.

(...)

9. invite les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies à demander la création d'un tribunal pénal international qui ferait progresser les cas avérés de violations des droits de l'homme remontant à avant 2002;

Conclusion

Face à ce constat, difficile de ne pas céder aux théories du complot qui circulent au sein de la diaspora congolais. Que dire, en effet, de l'Onu qui décide de mener une enquête sur la situation à l'Est du Congo et de financer une expertise en mobilisant pendant une année, 33 enquêteurs, mais qui ne donne pas suite aux conclusions du rapport qu'elle-même a produit ?

Il aura fallu attendre la campagne du Dr Mukwege, entamée il y a des années, pour que le rapport refasse surface. Il y a de quoi s'indigner, surtout si on met cette politique de l'autruche en perspective avec le déploiement onusien sur place. Depuis plus de vingt années, 20.000 casques bleus des Nations unies « *observent* » la situation, celle de Congolais qui se font massacrer, celle de milliers de femmes victimes de viol et de mutilations sexuelles, tantôt par les armées régulières de l'Ouganda et du Rwanda, tantôt par des rébellions souvent instrumentalisées par ces deux pays. Les « *soldats de la paix* » seraient-ils complices pour permettre à quelques multinationales des « *maîtres du monde* » de s'accaparer sans entraves des ressources naturelles, et notamment le coltan, tant convoitées de ce pays? De plus en plus de Congolais en sont désormais convaincus.

Références :

- United Nations, Office of the High Commissioner for Human Rights. (2010). Democratic Republic of the Congo, 1993–2003. Report of the Mapping Exercise Documenting the Most Serious Violations of Human Rights and International Humanitarian Law Committed Within the Territory of the Democratic Republic of the Congo between March 1993 and June 2003.
- Interview accordée à Sonia Rolland, RFI, 1 octobre 2020
- Braeckman, C. (2012). *L'homme qui répare les femmes: Violences sexuelles au Congo. Le combat du docteur Mukwege*. Renaissance du Livre.
- PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE déposée conformément à l'article 144 paragraphe 5 et à l'article 132 paragraphe 4 du règlement intérieur en remplacement des propositions de résolution suivantes: B9-0287/2020 (GUE/NGL) B9-0288/2020 (Verts/ALE) B9-0289/2020 (ECR) B9-0293/2020 (S&D) B9-0296/2020 (PPE) B9-0298/2020 (Renew) sur le cas du Dr Denis Mukwege en République démocratique du Congo (2020/2783(RSP)), https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2020-0287_FR.html. Voir aussi la proposition de résolution du Parlement wallon visant à soutenir le Docteur Denis Mukwege et son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est de la République démocratique du Congo, 16 juin 2015, [RES 238 n1 \(2014-2015\) \(PDF\)](#)

Quelques mots sur l'auteur :

Monsieur Mayimba Ndandu Justin a obtenu un premier diplôme en journalisme et un deuxième en politique extérieure. Il est le cofondateur du journal congolais « La Référence Plus » où il a été secrétaire de rédaction et puis rédacteur en chef (politique extérieure). Il est aussi le cofondateur du média congolais en ligne « Le Débout Congolais ».

Pour citer cet article : Justin M. Ndandu (Nov. 2020) « **Mobilisations congolaises en diaspora (1)** : *Menaces de mort contre le prix Nobel de la paix, le Dr. Denis Mukwege : Retour sur le rapport Mapping et les crimes commis en RD Congo entre 1993 et 2003* », Analyse n°12, Edt. Kwandika de Banko-Cran asbl, Bruxelles.